

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 522

11 mars 2010

SOMMAIRE

4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l.	25011	Gutland Mëllech S.A.	25013
AB Sciex Finance S.à r.l.	25015	Haston S.A.	25013
Alma Finance S.A.	25028	Hedgehog TG 13 (Lux) S.à r.l.	25054
Ardagh Glass Group S.A.	25023	House Hold and Body Care Products Company S.A.	25024
Australian Mining Holding	25022	Kapital 2008 Investments S.A.	25026
Australian Mining Holding	25023	Knightsbridge Holdings S.A.	25027
Avery Dennison Investments Luxembourg	25024	Layetana Development Partners 1 - LUX, GP, S.à r.l.	25015
Baldi Holding SA	25014	Linden Logistics (Lux) S.à r.l.	25036
BlackRock Global Funds	25012	Luxembourg Residential Properties Loan Finance 2 S.à r.l.	25037
Boisclair S.A.	25020	Lycene Holding S.A.	25011
Cidron Food Services S.à r.l.	25023	LYXOR Alternative Equity Strategies Diversified Fund	25021
Clos Françoise S.A.	25022	Nalozo Topco S.à r.l.	25020
Compagnie Privée de l'Etoile S.A.	25036	Novelis Luxembourg S.A.	25030
ETE S.A.	25022	"Patrick COLLE S.à r.l."	25011
Fidomes	25022	Rub S.A.	25020
Fidomes S.à r.l.	25022	Sanasa S.A.	25047
Forgespar S.A.	25019	SIT Lease S.A.	25023
Freo Germany II Partners (SCA) SICAR	25010	Société Européenne de Banque	25014
Gesco SA	25011	SouthEast Medical Services S.à r.l.	25031
Globe Interfin S.A.	25021	STM Citadel S.A.	25054
GMT (Honey I) S.à r.l.	25042	Verney S.A.	25014
Groupe Adeo & Cie Valadeo	25010	Vicolux	25024
Guanyin Holding S.A.	25010		

Groupe Adeo & Cie Valadeo, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 64.283.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à :

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le mercredi 7 avril 2010 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen du rapport de gestion du gérant.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge au gérant quant à l'exercice sous revue.
5. Nomination des membres du conseil de surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.
6. Nomination du réviseur externe jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.
7. Divers.

Le gérant.

Référence de publication: 2010024899/1261/19.

Freo Germany II Partners (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.906.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on Thursday, the 25th of March 2010 at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Extension of the investment period by one year to end on 29 June 2011 instead of 29 June 2010;
2. Reduction of the management fee payable on the undrawn commitments during the one year prolongation period of the investment period (29.06.2010 to 29.06.2011) by 20%; the management fee payable on drawn commitments remains unchanged; and
3. Extension of the duration of the Partnership by one year to end on 29 June 2014 instead of 29 June 2013.

The board of directors.

Référence de publication: 2010025039/29/17.

Guanyin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.225.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 31 mars 2010 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010025694/795/15.

Lycene Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 48.722.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 31 mars 2010 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010025695/795/15.

Gesco SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9240 Diekirch, 38, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.483.

Assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2009

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GESCO SA", tenue au siège de la société en date du 14 octobre 2009:

Première résolution

L'assemblée révoque Madame Laurence ALEXIS de son poste d'administrateur.

Fait à Wiltz, le 27 novembre 2009.

Anja HOLTZ

Notaire

Référence de publication: 2010023288/15.

(100018620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

"Patrick COLLE S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9165 Merscheid, 11, Haaptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 108.605.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.02.2010.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2010023274/12.

(100018514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 140.057.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 2 février 2010

Madame Ruulke BAGIJN a démissionné de son mandat de gérant A.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Pour 4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010022568/12.

(100018147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

BlackRock Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 6.317.

Due to the lack of quorum, the extraordinary general meeting convened on 22 February 2010, was not able to validly decide on its agenda. Thus, the shareholders are convened to attend a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of BLACKROCK GLOBAL FUNDS (the "Company") to be held on 26 March 2010, at 11.15 a.m. at the registered office of the Company for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. To amend the penultimate paragraph of article 5 of the articles of association to provide the power for the board of Directors of the Company to merge a sub-class of a Fund with another sub-class of a different Fund.
2. To include an additional paragraph at the end of Article 5 to confirm that shares of the Company are made widely available for investment by the general public to show genuine diversity of ownership.
3. To decide that the Company shall cease to issue further bearer shares and that all bearer shares in issue shall be cancelled and replaced by an equal number of registered shares and, consequently, to amend the first, fourth, fifth, sixth and seventh paragraphs of article 6 of the articles of association to delete references to bearer shares.
4. To amend the first paragraph of article 11 of the articles of association to replace the word "delays" by "notice periods".
5. To delete the second paragraph of article 12 of the articles of association referring to publication requests in case bearer shares are in issue.
6. To amend the fourth paragraph of article 14 of the articles of association to delete the reference to cable and telegram as a means for the directors to appoint a proxy and to add that such appointment may be made by any other communication media.
7. To amend the fifth paragraph of article 21 of the articles of association to provide that the aggregate value above which redemptions and conversions may be deferred will be disclosed in the Company's current prospectus.
8. To amend the tenth paragraph of article 21 of the articles of association to provide that the amount of payment to a single shareholder above which the Company may defer the despatch or transfer of such an amount will be disclosed in the Company's current prospectus.
9. To amend the first paragraph of article 23 of the articles of association to provide that the net asset value of the Company may be calculated up to such number of decimal places as the board of directors of the Company deems appropriate.
10. To decide that the effective date of the above changes shall be 26 April 2010 or any other date as the shareholders may decide.

Voting

Resolutions on the Agenda will be passed by a majority of two thirds of the votes cast. A minimum quorum of holders of all Shares of the Company present in person or by proxy holding not less than one-half of the issued Shares of the Company is required.

Voting Arrangements

In order to vote at the meeting:

1. The holders of Bearer Shares must deposit their shares no later than 18 March 2010 either at any of the Company's Paying Agents listed below, or with any bank or financial institution acceptable to the Company, and the relative Deposit Receipt (which may be obtained from the Transfer Agent at 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg) must be forwarded to the Transfer Agent or Investor Service Centre of the Company to arrive no later than close of business on 22 March 2010. The shares so deposited will remain blocked until the day after the meeting or any adjournment thereof.

2. The holders of Registered Shares may be present in person or:

(a) represented by a duly appointed proxy; or
(b) vote by means of a ballot paper ("formulaire") in accordance with the procedures set out in Article 11 of the Company's Articles of Association.

3. Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to:

(a) send a duly completed and signed proxy form to the Transfer Agent of the Company to arrive no later than close of business on 22 March 2010; or

(b) deliver or send by fax a duly completed and signed ballot paper to the Transfer Agent of the Company (Fax No: +352 342010 4227) to arrive no later than 5.00pm, Luxembourg time, on 25 March 2010.

4. Proxy forms for registered shareholders can be obtained from the registered office of the Company. A person appointed proxy need not be a holder of Shares in the Company.

5. A pro forma ballot paper can be downloaded from:

www.blackrockinternational.com/Intermediaries/Literature/LegalDocuments/Prospectuses/index.htm

6. Lodging of a proxy form or ballot vote will not prevent a shareholder from attending the Meeting and voting in person if he decides to do so.

The Board of Directors.

Central Paying Agent
J.P. Morgan Bank
Luxembourg S.A.
European Bank
& Business Centre
6C, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
Grand Duchy of Luxembourg
Référence de publication: 2010019818/755/72.

Haston S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 56.418.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *30 mars 2010* à 9.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 18 décembre 2009 n'a pas pu délibérer valablement quant à la dissolution éventuelle de la société, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010018698/755/16.

Gutland Mëllech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 89.810.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi *18 mars 2010* à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010022464/755/20.

Verney S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010023867/9.

(100020401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.859.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires se tiendra au siège de la société, 19-21 boulevard du Prince Henri à LUXEMBOURG, le jeudi 18 mars 2010, à 11h 30, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapport de gestion du conseil d'administration ;
2. rapport des réviseurs d'entreprises ;
3. approbation des états financiers au 31 décembre 2009 ;
4. distribution du résultat de l'exercice 2009 ;
5. décharge à donner aux administrateurs ;
6. nominations des administrateurs et des membres des comités;
7. nominations des personnes chargées de la gestion journalière ;
8. divers.

Les actionnaires ne pouvant prendre part personnellement à l'assemblée générale, peuvent s'y faire représenter par procuration.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010023063/755/21.

Baldi Holding SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.259.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le mercredi 24 mars 2010 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de M. Eric MAGRINI de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
2. Nomination de M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
3. Démission de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA de son mandat de commissaire aux comptes et décharge.
4. Nomination de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58 545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
5. Divers.

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2010021830/29/22.

Layetana Development Partners 1 - LUX, GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 123.299.

Suite au conseil de gérance tenu en date 14 janvier 2010, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 29 octobre 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Référence de publication: 2010023523/13.

(100018357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

AB Sciex Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 1.005.293.721,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 149.679.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh of January.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch s/ Alzette.

There appears:

Joslyn Holding Company, a corporation established under the laws of the state of Delaware, United States of America, with registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 2698135,

here represented by Mr Nicolas Cuisset, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg

by virtue of one (1) proxy given on January 26, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "AB Sciex Finance S.à r.l." (the Company), with registered office at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149679, incorporated by a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of November 27, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2545 of December 30, 2009, and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary dated December 30, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at one billion five million two hundred ninety-three thousand seven hundred twenty-one Canadian Dollars (CAD 1.005,293,721.00) represented by one hundred fifty-eight thousand two hundred (158.200) ordinary shares, one hundred ten million (110.000.000) category A redeemable preferred shares, one hundred ninety million four hundred two thousand three hundred one (190,402,301) category B redeemable preferred shares, two hundred million (200,000,000) category C redeemable preferred shares, two hundred thirty-one million ninety-six thousand eight hundred sixty-two (231,096,862) category D redeemable preferred shares, seven hundred sixty-five thousand six hundred thirty-three (765,633) category E redeemable preferred shares, seventeen million three hundred sixty-five thousand two hundred twenty-five (17,365,225) category F redeemable preferred shares, eighty-three million five hundred twenty-seven thousand five hundred (83.527.500) category G redeemable preferred shares, fifty-two million five hundred thousand (52,500,000) category H redeemable preferred shares, fifty-nine million four hundred seventy-eight thousand (59.478.000) category I redeemable preferred shares and sixty million (60.000.000) category J redeemable preferred shares, all having a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of four hundred twenty-four million forty-five thousand one hundred ninety-four Canadian Dollars (CAD 424,045,194.00) to raise it from its present amount of one billion five million two hundred ninety-three thousand seven hundred twenty-one Canadian Dollars (CAD 1,005,293,721.00) to one billion four hundred twenty-nine million three hundred thirty-eight thousand nine hundred fifteen Canadian Dollars (CAD 1,429,338,915.00) by creation and issue of four hundred twenty-four million forty-five thousand one hundred ninety-four (424,045,194) category K new redeemable preferred shares (the Category K New

Redeemable Preferred Shares), all having a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.00) each, together with a total share premium in the amount of seventy-nine Canadian Dollar Cents (CAD 0.79).

Subscription - Payment

Joslyn Holding Company, prenamed, declares to subscribe for all the four hundred twenty-four million forty-five thousand one hundred ninety-four (424,045,194) Category K New Redeemable Preferred Shares, all having a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.00) each and an aggregate value of four hundred twenty-four million forty-five thousand one hundred ninety-four Canadian Dollars (CAD 424,045,194.00), and to have them fully paid up together with a share premium in the amount of seventy-nine Canadian Dollar Cents (CAD 0.79) by contribution in kind in the aggregate amount of four hundred twenty-four million forty-five thousand one hundred ninety-four Canadian Dollars and seventy-nine Cents (CAD 424,045,194.79) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by Joslyn Holding Company, prenamed, towards the Company.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet of the Company dated January 26, 2010;
- a contribution declaration from Joslyn Holding Company, prenamed;
- a declaration from the managers of the Company.

Effective implementation of the contribution

Joslyn Holding Company, prenamed, declares that:

- it is the unlimited owner of the receivable to be contributed, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right or purchase option
by virtue of which a third party could request that the receivable to be contributed or part of it be transferred to it.
- the receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.

IV. Pursuant to the above increase of capital, the sole shareholder resolves to amend article 6, first paragraph of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. First paragraph.** The share capital is set at one billion four hundred twenty-nine million three hundred thirty-eight thousand nine hundred fifteen Canadian Dollars (CAD 1,429,338,915.00) represented by:

- one hundred fifty-eight thousand two hundred (158,200) ordinary shares (the "Ordinary Shares"),
- one hundred ten million (110,000,000) category A redeemable preferred shares (the "Category A Redeemable Preferred Shares"),
- one hundred ninety million four hundred two thousand three hundred one (190,402,301) category B redeemable preferred shares (the "Category B Redeemable Preferred Shares"),
- two hundred million (200,000,000) category C redeemable preferred shares (the "Category C Redeemable Preferred Shares"),
- two hundred thirty-one million ninety-six thousand eight hundred sixty-two (231,096,862) category D redeemable preferred shares (the "Category D Redeemable Preferred Shares"),
- seven hundred sixty-five thousand six hundred thirty-three (765,633) category E redeemable preferred shares (the "Category E Redeemable Preferred Shares"),
- seventeen million three hundred sixty-five thousand two hundred twenty-five (17,365,225) category F redeemable preferred shares (the "Category F Redeemable Preferred Shares"),
- eighty-three million five hundred twenty-seven thousand five hundred (83,527,500) category G redeemable preferred shares (the "Category G Redeemable Preferred Shares"),
- fifty-two million five hundred thousand (52,500,000) category H redeemable preferred shares (the "Category H Redeemable Preferred Shares"),
- fifty-nine million four hundred seventy-eight thousand (59,478,000) category I redeemable preferred shares (the "Category I Redeemable Preferred Shares"),
- sixty million (6,000,000) category J redeemable preferred shares (the "Category J Redeemable Preferred Shares"),
and
- four hundred twenty-four million forty-five thousand one hundred ninety-four (424,045,194) category K redeemable preferred shares (the "Category K Redeemable Preferred Shares"),
all with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1,00) each."

V. Pursuant to the above increase of capital, the sole shareholder resolves to amend article 6, third paragraph of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Third paragraph.** The maturity date of the Category A, the Category B, the Category C, the Category D, the Category E, the Category F, the Category G, the Category H, the Category I and the Category J Redeemable Preferred Shares is set to December 30, 2019.

The maturity date of the Category K Redeemable Preferred Shares is set to January 27, 2020.

The respective maturity dates of the various categories of Redeemable Preferred Shares are hereafter collectively referred to as the "Maturity Date". "

VI. The sole shareholder further resolves to amend article 22, sixth paragraph of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 22. Sixth paragraph.** The Category A, the Category B, the Category D, the Category E, the Category F, the Category G, the Category H, the Category I, the Category J and the Category K Redeemable Preferred Shares will accrue an annual preferential dividend (payable before any other dividend distribution) in an amount equal to eight point nine thousand three hundred seventy-five per cent (8,9375 %) of the Redeemable Preferred Shares nominal value to which will be added any share premium paid on such Redeemable Preferred Shares and not reimbursed at the time of the distribution."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately six thousand seven hundred euro (€ 6,700.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sept janvier.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch s/ Alzette.

A comparu:

Joslyn Holding Company, une entité établie sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social sis c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, DE 19801, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2698135,

ici représentée par M. Nicolas Cuisset, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg

en vertu d'une (1) procuration donnée le 26 janvier 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "AB Scix Finance S.à r.l." (la Société), ayant son siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149679, constituée suivant acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 27 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2545 du 30 décembre 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, reçu en date du 30 décembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à un milliard cinq millions deux cent quatre-vingt-treize mille sept cent vingt et un Dollars Canadiens (CAD 1.005.293.721,00) représenté par cent cinquante-huit mille deux cents (158.200) parts sociales ordinaires, cent dix millions (110.000.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie A, cent quatre-vingt-dix millions quatre cent deux mille trois cent une (190.402.301) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie B, deux cent millions (200.000.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie C, deux cent trente et un millions quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-deux (231.096.862) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie D, sept cent soixante-cinq mille six cent trente-trois (765.633) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie E, dix-sept millions trois cent soixante-cinq mille deux cent vingt-cinq (17.365.225) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie F, quatre-vingt-trois millions cinq cent vingt-sept mille cinq cents (83.527.500) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie G, cinquante-deux millions cinq cent mille (52.500.000) parts sociales préféren-

tielles rachetables de catégorie H, cinquante-neuf millions quatre cent soixante-dix-huit mille (59.478.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie I et soixante millions (60.000.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie J, toutes d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent vingt-quatre millions quarante-cinq mille cent quatre-vingt-quatorze Dollars Canadiens (CAD 424.045.194,00) pour le porter de son montant actuel d'un milliard cinq millions deux cent quatre-vingt-treize mille sept cent vingt et un Dollars Canadiens (CAD 1.005.293.721,00) à un milliard quatre cent vingt-neuf millions trois cent trente-huit mille neuf cent quinze Dollars Canadiens (CAD 1.429.338.915,00) par la création et l'émission de quatre cent vingt-quatre millions quarante-cinq mille cent quatre-vingt-quatorze (424.045.194) nouvelles parts préférentielles rachetables de catégorie K (les Nouvelles Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie K), toutes d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,00) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de soixante-dix-neuf centimes de Dollar Canadien (CAD 0,79).

Souscription - Paiement

Joslyn Holding Company, susnommée, déclare souscrire les quatre cent vingt-quatre millions quarante-cinq mille cent quatre-vingt-quatorze (424.045.194) Nouvelles Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie K, toutes d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,00) chacune et ayant une valeur totale de quatre cent vingt-quatre millions quarante-cinq mille cent quatre-vingt-quatorze Dollars Canadiens (CAD 424.045.194,00) et les libérer entièrement avec une prime d'émission d'un montant de soixante-dix-neuf centimes de Dollar Canadien (CAD 0,79) par apport en nature d'un montant total de quatre cent vingt-quatre millions quarante-cinq mille cent quatre-vingt-quatorze Dollars Canadiens et soixante-dix-neuf centimes (CAD 424.045.194,79) consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par Joslyn Holding Company, susnommée, envers la Société.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été donnée par la production des documents suivants:

- un bilan de la Société en date du 26 janvier 2010;
- une déclaration émise par Joslyn Holding Company, susnommée;
- une déclaration des gérants de la Société.

Réalisation effective de l'apport

Joslyn Holding Company, susnommée, déclare que:

- elle est la seule propriétaire sans restrictions de la créance apportée, laquelle est librement cessible, et soumise à aucun droit de préemption ou d'option de quelle que sorte que ce soit et en vertu duquel un tiers pourrait exiger que tout ou partie de la créance lui soit transféré;

- la créance est libre de tout nantissement, caution ou usufruit.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6, premier paragraphe des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à un milliard quatre cent vingt-neuf millions trois cent trente-huit mille neuf cent quinze Dollars Canadiens (CAD 1.429.338.915,00) représenté par:

- cent cinquante-huit mille deux cents (158.200) parts sociales ordinaires (les "Parts Ordinaires"),
- cent dix millions (110.000.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie A (les "Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie A"),
- cent quatre-vingt-dix millions quatre cent deux mille trois cent une (190.402.301) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie B (les "Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie B"),
- deux cent millions (200.000.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie C (les "Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie C"),
- deux cent trente et un millions quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-deux (231.096.862) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie D (les "Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie D"),
- sept cent soixante-cinq mille six cent trente-trois (765.633) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie E (les "Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie E"),
- dix-sept millions trois cent soixante-cinq mille deux cent vingt-cinq (17.365.225) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie F (les "Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie F"),
- quatre-vingt-trois millions cinq cent vingt-sept mille cinq cents (83.527.500) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie G (les "Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie G"),
- cinquante-deux millions cinq cent mille (52.500.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie H (les "Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie H"),
- cinquante-neuf millions quatre cent soixante-dix-huit mille (59.478.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie I (les "Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie I"),

- soixante millions (60.000.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie J (les "Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie J"), et
- quatre cent vingt-quatre millions quarante-cinq mille cent quatre-vingt-quatorze (424.045.194) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie K (les "Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie K"),
toutes d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,00) chacune."

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6, troisième paragraphe des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Troisième paragraphe.** La date de maturité des Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie C, de Catégorie D, de Catégorie E, de Catégorie F, de Catégorie G, de Catégorie H, de Catégorie I et de Catégorie J est fixée au 30 décembre 2019.

La date de maturité des Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie K est fixée au 27 janvier 2020.

Les dates de maturité respectives des différentes catégories de Parts Préférentielles Rachetables sont collectivement désignées ci-après comme la "Date de Maturité".

VI. L'associé unique décide en outre de modifier l'article 22, sixième paragraphe des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 22. Sixième paragraphe.** Les Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie D, de Catégorie E, de Catégorie F, de Catégorie G, de Catégorie H, de Catégorie I, de Catégorie J et de Catégorie K donneront droit à un dividende préférentiel (payable avant toute autre distribution de dividendes) d'un montant égal à huit virgule neuf mille trois cent soixante-quinze pour cent (8,9375%) de la valeur nominale des Parts Préférentielles Rachetables émises, à laquelle s'ajoutera toute prime d'émission payée sur les dites Parts Préférentielles Rachetables et non remboursée au jour de la distribution."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille sept cents euros (€ 6.700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Cuisset, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 février 2010. Relation: EAC/2010/1317. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010025041/245.

(100021543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Forgespar S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 28.936.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 4 décembre 2009.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2010023294/13.

(100018472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Rub S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 89.361.

—
RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la publication, dans le Mémorial C n° 462 du 3 mars 2010, page 22176, de la mention du dépôt au Registre de commerce et des sociétés des comptes annuels au 31 décembre 2008 de la société Rub S.A.:

au lieu de: «Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés (...)»,

lire: «Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés (...)».

Référence de publication: 2010024900/11.

Boisclair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint-Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 122.433.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 décembre 2009

L'assemblée générale prend acte de la démission de la société Free Haven Limited, avec comme représentant permanent Monsieur Frank van Bellingen, en date du 29 décembre 2009, de ses fonctions d'administrateur.

Messieurs Camille Cigrang et Freddy Bracke sont renommés administrateurs.

Madame Anne-Marie Grieder, Economiste, demeurant 9, rue de Saint Hubert L-1744 Luxembourg, est nommée administrateur.

Madame Marie-Reine Bernard, Employée Privée, demeurant 37, avenue de Mersch B-6700 Arlon, est nommée commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs ainsi que du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Pour extrait sincère et conforme

A-M. Grieder / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010023346/20.

(100018966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Nalozo Topco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.035.557,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 133.519.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 14 décembre 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 14 décembre 2009 que:

- Les associés ont accepté la démission de Monsieur Ulrich Siemssen, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;

- Les associés ont nommé Monsieur Paul Mullins, né le 11 février 1973 à Swansea, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 80 Pall Mall, Londres, SW1Y 5ES, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 14 décembre 2009, le conseil de gestion de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel

- Paul Guilbert

- Paul Mullins

- Cédric Pedoni

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2010023399/23.

(100018458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

LYXOR Alternative Equity Strategies Diversified Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 93.478.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-six février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Luxembourg (Luxembourg).

A comparu:

"Lyxor Asset Management", ayant son siège social au 17, Cours Valmy, F-92987 Paris La Défense, ici représentée par Madame Nathalie ROUX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivré à Paris, le 26 février 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que ladite comparante déclare:

- que la société d'investissement à capital variable "LYXOR Alternative Equity Stratégies Diversified Fund", avec siège social au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 19 mai 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 630 du 11 juin 2003. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 11 août 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1675 du 1^{er} septembre 2009.

- que la société est représentée par quatre mille sept cent quatre-vingts (4.780) actions nominatives sans désignation de valeur nominale.

- que la comparante déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire.

- que l'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société "LYXOR Alternative Equity Strategies Diversified Fund", prédésignée. Il assume la fonction de liquidateur.

- qu'il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société "LYXOR Alternative Equity Strategies Diversified Fund".

- qu'il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- qu'il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société "LYXOR Alternative Equity Strategies Diversified Fund", prédésignée.

Les livres et documents comptables de la société "LYXOR Alternative Equity Strategies Diversified Fund", prédésignée demeureront conservés pendant cinq ans à L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

Il est procédé à l'annulation des actions, toutes nominatives, et à la clôture du registre des actionnaires de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. ROUX, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 mars 2010. Relation: EAC/2010/2454. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010025043/46.

(100032361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Globe Interfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 33.083.

—
- La démission de Monsieur Jean-François DETAILLE de son poste d'Administrateur est acceptée.

- Monsieur Olivier OUDIN, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Jean-François DETAILLE, démissionnaire.

Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.
Pour copie conforme
I. SCHUL / M. LENOIR
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010023304/17.

(100018642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Australian Mining Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 95.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023034/10.

(100018601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

ETE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 26.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023033/10.

(100018606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Clos Françoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 138.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023032/10.

(100018609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

**Fidomes, Société Anonyme,
(anc. Fidomes S.à r.l.)**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 95.765.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 2 février 2010.
Pour la société
Anja HOLTZ
Le notaire

Référence de publication: 2010023293/14.

(100018578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Australian Mining Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 95.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023035/10.

(100018600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Cidron Food Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.036.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010024011/10.

(100020696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

SIT Lease S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 119.012.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 18 janvier 2010

Le 18 janvier 2010, l'actionnaire unique de la société SIT-LEASE S.A., a pris les résolutions suivantes:

Les démissions des administrateurs suivants:

- Monsieur Jérôme Grandidier-Bichet, et
- Monsieur Cyril Dagand,

sont acceptées avec effet rétroactif au 29 septembre 2009.

Par conséquent, Monsieur Michaël SCHMETZ, directeur commercial, demeurant 1A, route Terwagne à B-4560 Clavier (Belgique), n'est plus administrateur-délégué de la société mais devient administrateur unique de la société et pourra engager valablement celle-ci par sa signature individuelle.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Bertrange, le 28.01.2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010023328/20.

(100018495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Ardagh Glass Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 53.248.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010024023/10.

(100020573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Vicolux, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 49.882.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 novembre 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Le mandat de Monsieur John SEIL n'a pas été renouvelé.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Extrait de la décision prise lors du Conseil d'Administration du 26 novembre 2009

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, a été nommé président du conseil d'administration.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 02 février 2010.

Référence de publication: 2010022567/25.

(100018057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Avery Dennison Investments Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D.
R.C.S. Luxembourg B 97.945.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010024021/10.

(100020136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

House Hold and Body Care Products Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 80.077.

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "House Hold and Body Care Products Company S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n°80.077,

constituée par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 2000, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 7 août 2008, publié au Mémorial C n° 2535 du 16 octobre 2008.

L'assemblée est présidée par M. Giovanni SPASIANO, employé, résidant prof. à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. Christophe Velle, employé, résidant prof. à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mme Amanda Russo, employée, résidant prof. à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 7.791 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 50.000 (cinquante mille Euro), en vue de le porter de son montant actuel de EUR 77.910 (soixante-dix-sept mille neuf cent dix Euro) à EUR 127.910 (cent vingt-sept mille neuf cent dix Euro),

par la création de 5.000 (cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune, augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 23.126.185 (vingt-trois millions cent vingt-six mille cent quatre-vingt-cinq Euro), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes,

toutes à souscrire par un nouvel actionnaire, la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri,

et à libérer intégralement par ce dernier par la conversion de quatre emprunts obligataires et des intérêts échus de ces quatre emprunts obligataires,

le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises,

2. Renonciation de la part de l'ancien actionnaire unique de la société à son droit préférentiel de souscription par rapport à l'augmentation de capital sub 1;:

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 127.910 (cent vingt-sept mille neuf cent dix Euro), représenté par 12.791 (douze mille sept cent quatre-vingt-onze) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

4. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 50.000 (cinquante mille Euro), en vue de le porter de son montant actuel de EUR 77.910 (soixante-dix-sept mille neuf cent dix Euro) à EUR 127.910 (cent vingt-sept mille neuf cent dix Euro),

par la création de 5.000 (cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune, augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 23.126.185 (vingt-trois millions cent vingt-six mille cent quatre-vingt-cinq Euro), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

à souscrire par un nouvel actionnaire, savoir la "SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.", avec siège social à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri,

sur le vu de la renonciation par l'actuel actionnaire unique à souscrire à la présente augmentation, laquelle renonciation reste annexée au présent acte.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes, la "SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.", avec siège social à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri, elle-même représentée par M. Christophe VELLE en vertu d'une procuration datée du 23 décembre 2009,

laquelle a déclaré souscrire aux 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune, augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 23.126.185 (vingt-trois millions cent vingt-six mille cent quatre-vingt-cinq Euro),

et les a libéré intégralement par un apport en nature constitué par la conversion de 4 emprunts obligataires émis par la société et des intérêts échus de ces 4 quatre emprunts obligataires,

lequel apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société HRT EVISION S.A., avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23m Val Fleuri,

lequel rapport, établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

"A la suite de nos vérifications, rien n'est venu à notre attention qui pourrait nous amener à estimer que la valeur totale des emprunts obligataires et des intérêts à payer EUR 23.176.185 ne correspond pas au moins à l'augmentation de capital prévue de EUR 50.000 représentée par l'émission de 5.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 chacune, assortie d'une prime d'émission de EUR 23.126.185.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de HOUSE HOLD AND BODY CARE PRODUCTS COMPANY S.A. et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable."

Le rapport demeurant annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

La réalité de la libération a été prouvée au notaire instrumentant par l'annulation des titres représentant les quatre emprunts obligataires.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 127.910 (cent vingt-sept mille neuf cent dix Euro), représenté par 12.791 (douze mille sept cent quatre-vingt-onze) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 7.000,-.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture d'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connu du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. SPASIANO, Ch. VELLE, A. RUSSO, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 4 janvier 2010, LAC/2010/197: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010023582/108.

(100020374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Kapital 2008 Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 139.661.

— EXTRAIT

En date du 29 janvier 2010, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Meike Lakerveld, en tant qu'administrateur, est acceptée avec effet immédiat.
- Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2012.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010022569/16.

(100018305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Knightsbridge Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 147.560.

—
L'an deux mille dix, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KNIGHTSBRIDGE HOLDINGS S.A. (matr. 2009 2215 092), ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 147.560, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1674 du 31 août 2009.

La séance est ouverte à 8.35 heures sous la présidence de Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, né à Coimbra, (Portugal), le 1^{er} juillet 1978, demeurant à L-8552 Oberpallen, 38, Arelerstrooss;

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet de:

1. Transfert du siège social de la société de L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II, vers L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie et modification du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

2. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg vers L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie et de modifier par conséquent le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège de la société est établi dans la commune de Bertrange."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 8.40 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 600,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. CUNHA, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2010. DIE/2010/862. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C

Luxembourg, le 9 février 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010023612/54.

(100020738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Alma Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 95.125.

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en remplacement de son collègue, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ALMA FINANCE S.A.", avec siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, constituée par acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 943 du 12 septembre 2003. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire en date du 16 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2049 du 23 août 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick PELLETIER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Paris 7^{ème} (France),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Reinald LOUTSCH, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emmanuel MANEGA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital autorisé pour le fixer à dix millions d'euros (EUR 10.000.000) représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

2. Fixation d'une nouvelle date d'échéance du capital autorisé.

3. Augmentation du capital social d'un montant de CINQ MILLIONS QUATRE CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 5.429.400) pour porter le capital social de son montant actuel de QUATRE CENT QUATRE VINGT-DIX-HUIT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 498.500) à un montant de CINQ MILLIONS NEUF CENT VINGT-SEPT MILLE NEUF CENTS EUROS (EUR 5.927.900) par l'émission de cinquante quatre mille deux cent quatre vingt quatorze (54.294) nouvelles actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

4. Souscription des 54.294 actions comme suit:

- 8.574 actions par MAHAUX CONSULT SPRL

- 39.234 actions par BALLINGER CORPORATION

- 6.486 actions par FINANCIERE IMMOBILIERE DE DEVELOPPEMENT EUROPEEN

et libération intégrale par apport en nature de trois créances certaines liquides et exigibles détenues par les sociétés mentionnées ci-avant contre la société ALMA FINANCE S.A.

5. Modification subséquente de l'article 3 alinéa 1 et 2 des statuts.

6. Nomination d'un quatrième administrateur.

7. Divers.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettres recommandées envoyées aux actionnaires nominatifs en date du 8 et 14 décembre 2009.

Copies des convocations ont été déposées auprès du bureau de l'assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Qu'il ressort de la dite liste de présence que 4978 actions sur les 4.985 actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

Qu'en conséquence la présente assemblée générale, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Sur le vu d'un rapport du conseil d'administration fait à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et sur base de l'article 3 alinéa 2 des statuts, l'assemblée décide d'augmenter le montant du capital autorisé pour le porter de son montant actuel de TROIS MILLIONS CENT SOIXANTE SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (3.167.500.- EUR) au montant de DIX MILLIONS D'EUROS (10.000.000.- EUR) représenté par CENT MILLE (100.000) d'actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune et de fixer la date d'échéance au 28 décembre 2014.

Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de CINQ MILLIONS QUATRE CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 5.429.400) pour porter le capital social de son montant actuel de QUATRE CENT QUATRE VINGT-DIX-HUIT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 498.500) à un montant de CINQ MILLIONS NEUF CENT VINGT-SEPT MILLE NEUF CENTS EUROS (EUR 5.927.900) par l'émission de cinquante quatre mille deux cent quatre vingt quatorze (54.294) nouvelles actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100), ayant les même droit et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Sont intervenus aux présentes:

- MAHAUX CONSULT SPRL, une société de droit belge ayant son siège social à B-1410 Waterloo (Belgique), 27, Drève des Chasseurs,

ici représentée par Monsieur Patrick PELLETIER, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 décembre 2009,

laquelle déclare souscrire huit mille cinq cent soixante quatorze (8.574) actions nouvelles et les libérer intégralement par apport en nature d'une créance certaine liquide et immédiatement exigible qu'elle détient à l'encontre de la société "ALMA FINANCE S.A." pour un montant de HUIT CENT CINQUANTE SEPT MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 857.400);

- BALLINGER CORPORATION, une société de droit des Iles Vierges Britanniques (BVI), ayant son siège social à Citco Building, Wickhams Cay, Road Town, BVI,

ici représentée par Monsieur Patrick PELLETIER, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 décembre 2009,

laquelle déclare souscrire trente neuf mille deux cent trente quatre (39.234) actions nouvelles et les libérer intégralement par apport en nature d'une créance certaine liquide et immédiatement exigible qu'elle détient à l'encontre de la société "ALMA FINANCE S.A." pour un montant de TROIS MILLIONS NEUF CENT VINGT-TROIS MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 3.923.400);

- FINANCIERE IMMOBILIERE DE DEVELOPPEMENT EUROPEEN S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 42.198

ici représentée par Monsieur Patrick PELLETIER, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 décembre 2009,

laquelle déclare souscrire six mille quatre cent quatre vingt-six (6.486) actions nouvelles et les libérer intégralement par apport en nature d'une créance certaine liquide et immédiatement exigible qu'elle détient à l'encontre de la société "ALMA FINANCE S.A." pour un montant de SIX CENT QUARANTE HUIT MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 648.600) .

Conformément à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'existence et la valeur desdites créances apportées d'un montant total de CINQ MILLIONS QUATRE CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 5.429.400) a été certifiée par un rapport dressé le 7 décembre 2009 par Monsieur Dominique RANSQUIN, Réviseur d'entreprises, demeurant à L-5250 Sandweiler, 25, rue de Remich, qui conclut comme suit:

"Sur base de mes diligences, aucun fait n'a été porté à mon attention qui me laisse à penser que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins à 54.294 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 chacune de ALMA FINANCE S.A. à émettre en contrepartie."

Le dit rapport après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau, le mandataire des actionnaires et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être enregistrés avec elles.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier les alinéas 1 et 2 de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3, alinéa 1 et alinéa 2.** Le capital social de la société est fixé à CINQ MILLIONS NEUF CENT VINGT-SEPT MILLE NEUF CENTS EUROS (5.927.900.- EUR) représenté par CINQUANTE NEUF MILLE DEUX SOIXANTE DIX-NEUF (59.279) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Le conseil d'administration est autorisé pendant une période de cinq ans prenant fin le 28 décembre 2014, à augmenter le capital social à concurrence de QUATRE MILLIONS SOIXANTE DOUZE MILLE CENT EUROS (4.072.100.- EUR) pour le porter de son montant actuel de CINQ MILLIONS NEUF CENT VINGT-SEPT MILLE NEUF CENTS EUROS (5.927.900.- EUR) à DIX MILLIONS D'EUROS (10.000.000.- EUR), le cas échéant par l'émission de quarante mille sept cent vingt-et-une (40.721) actions nouvelles de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans."

Quatrième résolution

L'assemblée décide nommer à la fonction d'administrateur de la société:

Monsieur Philippe PEDRINI, administrateur de sociétés, né à Longwy (France) le 15 novembre 1958, demeurant à L-8229 Mamer, 27, rue de la Gare.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ trois mille cinq cents euros (3.500.- EUR) .

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. PELLETIER, R. LOUTSCH, E. MANEGA, M. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57816. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010023253/146.

(100018520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Novelis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 19.358.

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue en date du 15 juin 2009 que l'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de reconduire le mandat de Pricewaterhouse Coopers, dont la nouvelle adresse est route d'Esch 400, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, en qualité d'auditeur jusqu'au 31 mars 2010.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010022573/14.

(100017558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

SouthEast Medical Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.587.400,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.295.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of December.

Before the undersigned Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Southeast Europe Equity Fund II (B), L.P. with its registered seat at Cayman Island, and the business address at Walker House, George Town, Grand Cayman, registered with the Commercial Register of the Cayman Islands under registry number WK-16590 (the Shareholder 1),

here represented by Ms Marie-Christine Turbang, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York on 24 December 2009;

2. Mr Herman Rosner, Romanian citizen, domiciled in Romania, Covasna-Sfantu Gheorghe, 12 Victor Babes St., holder of ID card series KV no. 130406 issued on 07.09.2004, born on 13.11.1945, Brasov, Romania, personal identification number 1451113141037 (the Shareholder 2),

here represented by Ms Marie-Christine Turbang, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Romania, Covasna-Sfantu Gheorghe on 27 December 2009;

3. Mr Aurel Tudose, Romanian citizen, domiciled in Romania, Brasov, 247i Brasov Boulevard, Sacele, holder of ID card series BV no. 240113, issued on 04.11.2002, born on 19.11.1954, Romania, Campulung- Arges, personal identification number 1541119080114 (the Shareholder 3),

here represented by Ms Marie-Christine Turbang, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Brasov on 25 December 2009;

4. Mr Octavian Lebovici, Israeli/Romanian citizen, domiciled in Romania, 115 Donath St, apt 22, Bloc 02, Cluj Napoca, holder of Romanian Passport no. 12884399/2007, born on 25.08.1951, Cluj Napoca, Romania, personal identification number 1510825120750 (the Shareholder 4),

here represented by Ms Marie-Christine Turbang, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Cluj Napoca on 24 December 2009;

5. Mr Jacob Katz, Israeli/Romanian citizen, domiciled in Israel, Petah Tiqwa, 30 Moshe Tavori st., holder of Israeli passport no. 10908166/2006, born on 06.06.1954, Alba Iulia, Romania, personal identification number 1540606015407 (the Shareholder 5),

here represented by Ms Marie-Christine Turbang, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Petah Tiqwa - Israel on 24 December 2009;

6. Mr Yosseph Nir, Israeli citizen, domiciled in Israel, Ramat Hasharon 47206, 14 Kaf Tet Benovember st., holder of Passport no. 10905630 issued on 01.02.2005, born on 01.02.1970, Israel, ID no. 0-2486276-5 (the Shareholder 6),

here represented by Ms Marie-Christine Turbang, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Tel Aviv on 28 December 2009;

7. Mr Yariv Gilat, Israeli citizen, domiciled in Israel, 9, Hagolan St., 69 718 Tel-Aviv, holder of Passport no. 10913913, issued on 22.05.2006, born on 31.12.1970, Israel, ID no.0-2813035-9 (the Shareholder 7)

here represented by Ms Marie-Christine Turbang, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Tel Aviv on 27 December 2009;

8. Mr Amos Fialkov, Israeli citizen, domiciled in Israel, 35 Albert Schweitzer st., Haifa, holder of Passport no. 10903381 issued on 19.01.2006, born on 14.11.1946, Odessa, personal identification number 043710268 (the Shareholder 8),

here represented by Ms Marie-Christine Turbang, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Israel, Haifa on 25 December 2009; and

9. Mr Toma Tiberiu Roth, Romanian citizen, domiciled in Romania, Brasov, 48 Dobrogea st., holder of ID card series BV, no.451273 issued on 31.03.2006, born on 18.02.1935, Romania, Lupeni -Hunedoara, personal identification number 1350218080056 (the Shareholder 9),

here represented by Ms Marie-Christine Turbang, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Brasov on 24 December 2009.

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact that:

I. The Shareholder 1, the Shareholder 2, the Shareholder 3, the Shareholder 4, the Shareholder 5, the Shareholder 6, the Shareholder 7, the Shareholder 8 and the Shareholder 9 (the Shareholders) are the shareholders of SouthEast Medical Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered

office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143295, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, dated 28 November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2992 dated 19 December 2008 (the Company).

II. The Company's share capital is presently set at fifteen million one hundred sixty-seven thousand four hundred euro (EUR 15,167,400.-), represented by one billion five hundred sixteen million seven hundred forty thousand (1,516,740,000) shares in registered form, having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

III. The agenda of the meeting is as follows:

(1) Waiver of the convening notices.

(2) Increase of the Company's share capital by an amount of four hundred and twenty thousand euro (EUR 420,000) in order to bring the Company's share capital from its present amount of fifteen million one hundred sixty-seven thousand four hundred euro (EUR 15,167,400.-), represented by one billion five hundred sixteen million seven hundred forty thousand (1,516,740,000) shares in registered form, having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, to fifteen million five hundred eighty seven thousand four hundred euro (EUR 15,587,400.-), by the issuance of forty two million (42,000,000) shares, all in registered form with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

(3) Subscription for and payment of the share capital increase specified in item (2) here above.

(4) Amendment of article 5.1. of the Company's articles of association.

(5) Amendment of the shareholder's register.

(6) Miscellaneous.

IV. The Shareholders, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders waive the convening notices and the Shareholders, considering themselves as duly convened, declare having perfect knowledge of the agenda.

Second resolution

The Shareholders decides to increase of the Company's share capital by an amount of four hundred and twenty thousand euro (EUR 420,000) in order to bring the Company's share capital from its present amount of fifteen million one hundred sixty-seven thousand four hundred euro (EUR 15,167,400.-), represented by one billion five hundred sixteen million seven hundred forty thousand (1,516,740,000) shares in registered form, having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, to fifteen million five hundred eighty seven thousand four hundred euro (EUR 15,587,400.-), by the issuance of forty two million (42,000,000) shares, all in registered form with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

It is noted that the Shareholder 2, the Shareholder 3 and the Shareholder 5 have waived, to the extent required, the exercise of their preferential subscription right.

As a result, the Shareholders unanimously resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

The Shareholder 1, prenamed and represented as stated here above, declares to subscribe for thirty one million two hundred sixty four thousand two hundred nine (31,264,209) newly issued shares of the Company, having a par value of EUR 0.01 and to fully pay up such shares by a contribution in cash amounting to three hundred twelve thousand six hundred forty two euro (EUR 312,642).

The Shareholder 4, prenamed and represented as stated here above, declares to subscribe for one million three hundred seventy three thousand nine hundred ninety five (1,373,995) newly issued shares of the Company, having a par value of EUR 0.01 and to fully pay up such shares by a contribution in cash amounting to thirteen thousand seven hundred forty euro (EUR 13,740).

The Shareholder 6, prenamed and represented as stated here above, declares to subscribe for three million forty two thousand nine hundred seventy two (3,042,972) newly issued shares of the Company, having a par value of EUR 0.01 and to fully pay up such shares by a contribution in cash amounting to thirty thousand four hundred thirty euro (EUR 30,430).

The Shareholder 7, prenamed and represented as stated here above, declares to subscribe for three million forty two thousand nine hundred seventy two (3,042,972) newly issued shares of the Company, having a par value of EUR 0.01 and to fully pay up such shares by a contribution in cash amounting to thirty thousand four hundred thirty euro (EUR 30,430).

The Shareholder 8, prenamed and represented as stated here above, declares to subscribe for one million five hundred twenty one thousand four hundred eighty six (1,521,486) newly issued shares of the Company, having a par value of EUR 0.01 and to fully pay up such shares by a contribution in cash amounting to fifteen thousand two hundred fifteen euro (EUR 15,215).

The Shareholder 9, prenamed and represented as stated here above, declares to subscribe for one million seven hundred fifty four thousand three hundred sixty six (1,754,366) newly issued shares of the Company, having a par value

of EUR 0.01 and to fully pay up such shares by a contribution in cash amounting to seventeen thousand five hundred forty four euro (17,544).

The amount of four hundred and twenty thousand euro (EUR 420,000) shall be allocated to the share capital account of the Company and is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

The Shareholders resolve to record that the shareholding in the Company is, further to the increase of the share capital, as follows:

Shareholders	Number of Shares	Total amount (EUR)
The Shareholder 1	1,017,124,212	10,171,242
The Shareholder 2	30,205,845	302,058
The Shareholder 3	63,355,184	633,552
The Shareholder 4	50,992,878	509,929
The Shareholder 5	49,618,883	496,189
The Shareholder 6	112,933,379	1,129,334
The Shareholder 7	112,933,379	1,129,334
The Shareholder 8	56,466,690	564,667
The Shareholder 9	65,109,550	651,096
Total:	1,558,740,000	15,587,400

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions article 5.1. of the Company's article of association is amended as follows:

5.1. The Company's corporate capital is fixed at fifteen million five hundred eighty seven thousand four hundred euro (EUR 15,587,400.-) represented by one billion five hundred and fifty eight million seven hundred and forty thousand (1,558,740,000) shares in registered form, having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorise any manager of the Company, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares and the new nominal value of the shares in the register of shareholders of the Company.

Estimated cost

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Declaration

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said person signed together with the notary the present original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille neuf, le trentième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

1. Southeast Europe Equity Fund II (B), L.P. dont le siège social est établi aux Iles Cayman et l'établissement commercial à Walker House, George Town, Grand Cayman, enregistrée au Registre du Commerce des Iles Cayman sous le numéro WK-16590 (l'Associé 1),

ici représentée par Melle Marie-Christine Turbang, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 24 décembre 2009;

2. M. Herman Rosner, citoyen roumain, domicilié en Roumanie, Covasna-Sfantu Gheorghe, 12 Victor Babes st., titulaire d'une carte d'identité série KV no. 130406 émise le 07.09.2004, né le 13.11.1945, Brasov, Roumanie, numéro d'identification personnelle 1451113141037 (l'Associé 2),

ici représenté par Mlle Marie-Christine Turbang, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en Roumanie, Covasna-Sfanto Gheorghe, le 27 décembre 2009;

3. M. Aurel Tudose, citoyen roumain, domicilié en Roumanie, Brasov, 247i Brasov Boulevard, Sacele, titulaire d'une carte d'identité série BV no. 240113, émise le 04.11.2002, né le 19.11.1954, Roumanie, Campulung - Arges, numéro d'identification personnelle 1541119080114 (l'Associé 3),

ici représenté par Melle Marie-Christine Turbang, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Brasov, le 25 décembre 2009;

4. M. Octavian Lebovici, citoyen israélien/roumain, domicilié en Roumaine, 115 Donath St., apt 22, Bloc 02, Cluj Napoca, titulaire d'un passeport roumain no. 12884399/2007, né le 25.08.1951, Cluj Napoca, Roumanie, numéro d'identification personnelle 1510825120750 (l'Associé 4),

ici représenté par Mlle Marie-Christine Turbang, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Cluj Napoca, le 24 décembre 2009;

5. M. Iacov Katz, M. Iacov Katz, citoyen israélien/roumain, domicilié en Israël, Petah Tiqwa, 30 Moshe Tavori st., titulaire d'un passeport Israélien no. 10908166/2006, né le 06.06.1954, Alba Iulia, Roumanie, numéro d'identification personnelle 1540606015407 (l'Associé 5),

ici représenté par Mlle Marie-Christine Turbang, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Petah Tiqwa -Israël, le 24 décembre 2009;

6. M. Yosseph Nir, citoyen israélien, domicilié en Israël, Ramat Hasharon 47206, 14 Kaf Tet Benovember st., titulaire du passeport no. 10905630 émis le 01.02.2005, né le 01.02.1970, Israël, titulaire de la carte d'identité no. 0-2486276-5 (l'Associé 6),

ici représenté par Mlle Marie-Christine Turbang, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tel Aviv, le 28 décembre 2009;

7. M. Yariv Gilat, citoyen israélien, domicilié en Israël, 9, Hagolan St., 69 718 Tel-Aviv, titulaire du Passeport no. 10913913, émis le 22.05.2006, né le 31.12.1970, Israël, titulaire de la carte d'identité no. 0-2813035-9, (l'Associé 7)

ici représenté par Mlle Marie-Christine Turbang, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tel Aviv, le 27 décembre 2009;

8. M. Amos Fialkov, Israeli citizen, domiciled in Israël, 35 Albert Schweitzer st., Haifa, holder of Passport no.10903381 issued on 19.01.2006, born on 14.11.1946, Odessa, personal identification number 043710268 (the Shareholder 8),

ici représenté par Melle Marie-Christine Turbang, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Israël, Haifa le 25 décembre 2009; et

9. M. Toma Tiberiu Roth, citoyen roumain, domicilié en Roumanie, Brasov, 48 Dobrogea st., titulaire d'une carte d'identité série BV, no.451273 émise le 31.03.2006, né le 18.02.1935, Roumanie, Lupeni-Hunedoara, numéro d'identification personnelle 1350218080056 (l'Associé 9),

ici représenté par Mlle Marie-Christine Turbang, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Brasov, le 24 décembre 2009.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé 1, l'Associé 2, l'Associé 3, l'Associé 4, l'Associé 5, l'Associé 6, l'Associé 7, l'Associé 8 et l'Associé 9 sont les Associés de SouthEast Medical Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 143295, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer en date du 28 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations sous le numéro 2992 en date du 19 décembre 2008 (la "Société").

II. Le capital social de la Société est fixé à quinze millions cent soixante-sept mille quatre cent euros (EUR 15.167.400) représenté par un milliard cinq cent seize millions sept cent quarante mille (1.516.740.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

(1) Renonciation aux formalités de convocation.

(2) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent vingt mille euros (EUR 420.000) afin d'apporter le capital social de la Société de son présent montant de quinze millions cent soixante-sept mille quatre cent euros (EUR 15.167.400) représenté par un milliard cinq cent seize millions sept cent quarante mille (1.516.740.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0.01) chacune, à quinze millions cinq cent quatre vingt sept mille quatre cent euros (EUR 15.587.400.-), par l'émission de quarante deux millions (42.000.000) de parts sociales, toutes sous forme nominative avec une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0.01).

(3) Souscription et libération de l'augmentation du capital social telle que mentionnée au point (2) ci-dessus.

(4) Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.

(5) Modification du registre des actionnaires de la Société.

(6) Divers.

IV. Les Associés, agissant à travers leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés renoncent aux formalités de convocations et les Associés, se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués, déclarent avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent vingt mille euros (EUR 420.000) afin d'apporter le capital social de la Société de son présent montant de quinze millions cent soixante-sept mille quatre cent euros (EUR 15.167.400) représenté par un milliard cinq cent seize millions sept cent quarante mille (1.516.740.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0.01) chacune, à quinze millions cinq cent quatre vingt sept mille quatre cent euros (EUR 15.587.400,-), par l'émission de quarante deux millions (42.000.000) de parts sociales, toutes sous forme nominative avec une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0.01).

Il est pris note que l'Associé 2, l'Associé 3 et l'Associé 5 ont renoncé, dans la mesure nécessaire, à l'exercice de leur droit préférentiel de souscription.

En conséquence, les Associés décident à l'unanimité d'accepter et de prendre acte de la souscription et de la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé 1, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente et un millions deux cent soixante quatre mille deux cent neuf (31.264.209) parts sociales nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0.01 et de les libérer intégralement par un apport en espèces d'un montant de trois cent douze mille six cent quarante deux euros (EUR 312.642).

L'Associé 4, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million trois cent soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1.373.995) parts sociales nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0.01 et de les libérer intégralement par un apport en espèces d'un montant de treize mille sept cent quarante euros (EUR 13.740).

L'Associé 6, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois millions quarante deux mille neuf cent soixante-douze (3.042.972) parts sociales nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0.01 et de les libérer intégralement par un apport en espèces d'un montant de trente mille quatre cent trente euros (EUR 30.430).

L'Associé 7, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois millions quarante deux mille neuf cent soixante-douze (3.042.972) parts sociales nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0.01 et de les libérer intégralement par un apport en espèces d'un montant de trente mille quatre cent trente euros (EUR 30.430).

L'Associé 8, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million cinq cent vingt et un mille quatre cent quatre vingt six (1.521.486) parts sociales nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0.01 et de les libérer intégralement par un apport en espèces d'un montant de quinze mille deux cent quinze euros (EUR 15.215).

L'Associé 9, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million sept cent cinquante quatre mille trois cent soixante six (1.754.366) parts sociales nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0.01 et de les libérer intégralement par un apport en espèces d'un montant de dix sept mille cinq cent quarante quatre euros (EUR 17.544).

Le montant de quatre cent vingt mille euros (EUR 420.000), est à affecter au compte capital social de la Société et est à la libre disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Les Associés décident de noter que suite à la détention des parts sociales dans la Société est, suite à l'augmentation du capital social, comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales	Montant total (EUR)
L'Associé 1	1.017.124.212	10.171.242
L'Associé 2	30.205.845	302.058
L'Associé 3	63.355.184	633.552
L'Associé 4	50.992.878	509.929
L'Associé 5	49.618.883	496.189
L'Associé 6	112.933.379	1.129.334
L'Associé 7	112.933.379	1.129.334
L'Associé 8	56.466.690	564.667
L'Associé 9	65.109,550	651.096
Total:	1.558.740.000	15.587.400

Quatrième résolution

En conséquence des précédentes résolutions, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié comme suit:

5.1. Le capital social de la Société est fixé à quinze millions cinq cent quatre vingt sept mille quatre cents euros (EUR 15.587.400,-), représenté par un milliard cinq cent cinquante huit millions sept cent quarante mille (1.558.740.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, avec pouvoir de substitution, afin de procéder au nom et pour compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises et de la nouvelle valeur nominale des actions dans le registre des associés de la Société.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui sont à la charge de la Société ou qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.800,-.

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-C. TURBANG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2010. Relation: LAC/2010/519 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010023708/310.

(100020503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Linden Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Linden Logistics (Lux) S.à r.l.

Stefan Koch

Manager

Référence de publication: 2010023029/13.

(100018641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Compagnie Privée de l'Etoile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 59.218.

L'adresse professionnelle de Monsieur Sandro FREI, administrateur de la Société, se lit désormais comme suit:
Sandro FREI, 26, rue Adrien Lachenal, CH-1211 Genève 11.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 janvier 2010

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
 - Monsieur Sandro FREI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 26, rue Adrien Lachenal, CH-1211 Genève 11;
 - Monsieur Gérard GHRENASSIA, administrateur de sociétés, demeurant 12 BIS, Avenue Bosquet, F-75007 Croissy-sur-Seine;
 - Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
 - Monsieur Xavier VALETTE, administrateur de sociétés, demeurant 19, rue Darcis, F-78400 Chatou.
- Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:
- FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010023405/28.

(100018811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Luxembourg Residential Properties Loan Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.035.

In the year two thousand and ten, on the second day of February.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Luxembourg Trading Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 130591,

here represented by Mr John Samuel Keen, Restructuring Director, residing professionally in London,

by virtue of a proxy under private seal given on 2nd February 2010.

Such proxy, after been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of the company Luxembourg Residential Properties Loan Finance 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés"), under the number B 142035, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on 28 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2558 of 20 October 2008 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company (the "Articles of Incorporation") have not been amended.

II. The corporate capital is set at 20,000.- USD (twenty thousand United States Dollar), represented by 2,000,000 (two million) shares with a nominal value of 0,01.- USD (one cent United States Dollar) each, subscribed and fully paid up, whereby it is precised that there are no separate classes of shares.

III. - The agenda is worded as follows:

"1. Amendment of the corporate object of the Company whereby article 2 of the Articles of Incorporation shall henceforth have the following wording:

"The Company shall have as its business purpose

- (i) to enter into transactions to acquire loans, bonds or other debt securities; and
- (ii) to enter into and perform its obligations under derivatives transactions of any kind and transactions incidental thereto on an ongoing basis.

The Company may, in connection with and in furtherance of the purposes described in clauses (i) and (ii) above:

(I) assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible whose value or yield depends on such risks, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis;

(II) sell, transfer, assign, charge, to the extent permitted by law and these articles of association or dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis;

(III) borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and any type of debt securities; and

(IV) finance the assumption of the risks by way of several issuances of shares to investors, without however engaging in the continuous issuance of securities to the public. The assumption of risks comprises the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner of bonds, debentures, notes and other securities of any kind and the entrance into derivatives transactions of any kind, the possession and the administration of the Company's portfolio.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

The Company is subject to the law of March 22, 2004 on securitisation."

2. Amendment of article 9 of the Articles of Incorporation.

3. Amendment of first paragraph of article 14 of the Articles of Incorporation.

4. Amendment of article 15 of the Articles of Incorporation.

5. Miscellaneous."

IV. The appearing party, duly represented, then passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder, with the unanimous vote of the board of managers (including the Independent Manager as defined in the Articles of Incorporation) in accordance with article 2 (b) (i) of the Articles of Incorporation, resolves to amend the corporate object of the Company whereby article 2 of the Articles of Incorporation shall henceforth have the following wording:

"The Company shall have as its business purpose

(i) to enter into transactions to acquire loans, bonds or other debt securities; and

(ii) to enter into and perform its obligations under derivatives transactions of any kind and transactions incidental thereto on an ongoing basis.

The Company may, in connection with and in furtherance of the purposes described in clauses (i) and (ii) above:

(I) assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible whose value or yield depends on such risks, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis;

(II) sell, transfer, assign, charge, to the extent permitted by law and these articles of association or dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis;

(III) borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and any type of debt securities; and

(IV) finance the assumption of the risks by way of several issuances of shares to investors, without however engaging in the continuous issuance of securities to the public. The assumption of risks comprises the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner of bonds, debentures, notes and other securities of any kind and the entrance into derivatives transactions of any kind, the possession and the administration of the Company's portfolio.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

The Company is subject to the law of March 22, 2004 on securitisation."

Second resolution

The sole shareholder, with, as far as necessary, the unanimous vote of the board of managers, resolves to amend article 9 of the Articles of Incorporation which shall henceforth have the following wording:

"The Company is managed by one sole manager or by a board of managers composed of at least three managers. The manager(s) do not need to be shareholders. The manager(s) are appointed with or without limitation of their period of office by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders, which may at any time remove them without giving reasons.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders.

The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) managers so request.

Meetings of the board of managers are quorate if at least two (2) members are present at the meeting.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board

of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting. A meeting of the board of managers conducted by telephone or video conference is deemed to take place in Luxembourg.

A manager unable to take part in a meeting of the board of managers may delegate by letter, telex, facsimile or telegram another member of the board to represent him at the meeting and to vote in his name.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The resolutions of the manager, or, in case of plurality of managers, the decisions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation and kept in a minutebook held at the registered office of the Company."

Third resolution

The sole shareholder resolves to amend first paragraph of article 14 of the Articles of Incorporation which shall henceforth have the following wording:

"If there is only one (1) holder of Parts, the sole holder of Parts shall exercise all the powers vested in the general meeting of the holders of Parts under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended."

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to amend article 15 of the Articles of Incorporation which shall henceforth have the following wording:

"In case there is more than one (1) holder of Parts, decisions of holders of Parts shall be taken in a general meeting, or in case such a general meeting cannot be held for any reason, by written consultation at the initiative of the management of the Company.

Any holder of Parts shall be entitled to cast one (1) vote for each Part possessed, and no decision shall be deemed to be validly taken unless it has been adopted by the holders of Parts possessing or representing more than fifty percent (50%) of the share capital (Parts) of the Company.

Attendance by virtue of proxy is possible. Save as otherwise provided for in these articles of association, quorum and majority conditions are as determined by the Law on Commercial Companies."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately € 1,000,-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le deuxième jour de février.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Luxembourg Trading Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130591,

ici représentée par M. John Samuel Keen, Restructuring Director, demeurant professionnellement à Londres, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 2 février 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée comme susmentionné, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. La comparante est l'associée unique de la société Luxembourg Residential Properties Loan Finance 2 S.à r.L, une société à responsabilité limitée, organisée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142035, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2558 du 20 octobre 2008 (la "Société").

Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés.

II. Le capital social est fixé à 20.000.- USD (vingt mille Dollars des Etats-Unis), représenté par 2.000.000 (deux millions) de parts sociales d'une valeur nominale de 0,01.- USD (un cent de Dollar des Etats-Unis) chacune, souscrites et entièrement libérées, étant précisé qu'il n'y a pas différentes classes de parts sociales.

III. L'ordre du jour est rédigé comme suit:

"1. Modification de l'objet social de la Société de sorte que l'article 2 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

"L'activité de la Société sera la suivante:

(i) conclure des transactions en vue de l'acquisition de prêts, obligations ou autres titres de dette; et
(ii) souscrire diverses obligations en vertu de transactions dérivées et annexes à celles-ci, et les exécuter, sur une base permanente.

La Société pourra, en liaison avec et dans la continuité des objets décrits dans les clauses (i) et (ii) ci-dessus;

(I) supporter tous risques, existants ou futurs, afférents à la détention d'actifs, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, dont la valeur ou le rendement est fonction de tels risques, ainsi que tous risques découlant des obligations supportées par des tiers se rapportant à tout ou partie des activités de ces tiers, en une ou plusieurs transactions, ou sur une base permanente;

(II) vendre, céder, grever, dans la mesure où le droit en vigueur et les présents statuts constitutifs l'autorisent, ou disposer des créances et autres actifs en sa possession, existants ou futurs, en une ou plusieurs transactions, ou sur une base permanente;

(III) emprunter, sous toute forme, et procéder à l'émission d'obligations ou de titres de dette de toute nature; et

(IV) financer la prise en charge des risques au moyen de plusieurs émissions de parts sociales à l'intention d'investisseurs, sans toutefois s'engager dans l'émission continue de titres à l'intention du public. La prise en charge des risques inclut l'acquisition, par achat, souscription ou de toute autre manière, d'obligations, garanties ou non, d'effets et d'autres titres, de toute nature, ainsi que la participation à des transactions dérivées de tous types, la possession et l'administration du portefeuille de la Société.

La Société peut procéder à toutes opérations ou tous investissements légaux, commerciaux, techniques et financiers, et de manière générale à toutes transactions nécessaires ou utiles à la mise en oeuvre et au développement de son objet, ainsi qu'à toutes opérations directement ou indirectement liées à la facilitation de la réalisation de son objet dans tous les domaines décrits précédemment.

La Société est régie par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation".

2. Modification de l'article 9 des Statuts.

3. Modification du premier paragraphe de l'article 14 des Statuts.

4. Modification de l'article 15 des Statuts.

5. Divers."

IV. La comparante, dûment représentée, prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique, avec l'accord unanime du conseil de gérance (incluant le Gérant Indépendant tel que défini dans les Statuts) conformément à l'article 2 (b) (i) des Statuts décide de modifier l'objet social de la Société de sorte que l'article 2 de Statuts aura désormais la teneur suivante:

"L'activité de la Société sera la suivante:

(i) conclure des transactions en vue de l'acquisition de prêts, obligations ou autres titres de dette; et
(ii) souscrire diverses obligations en vertu de transactions dérivées et annexes à celles-ci, et les exécuter, sur une base permanente.

La Société pourra, en liaison avec et dans la continuité des objets décrits dans les clauses (i) et (ii) ci-dessus;

(I) supporter tous risques, existants ou futurs, afférents à la détention d'actifs, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, dont la valeur ou le rendement est fonction de tels risques, ainsi que tous risques découlant des obligations supportées par des tiers se rapportant à tout ou partie des activités de ces tiers, en une ou plusieurs transactions, ou sur une base permanente;

(II) vendre, céder, grever, dans la mesure où le droit en vigueur et les présents statuts constitutifs l'autorisent, ou disposer des créances et autres actifs en sa possession, existants ou futurs, en une ou plusieurs transactions, ou sur une base permanente;

(III) emprunter, sous toute forme, et procéder à l'émission d'obligations ou de titres de dette de toute nature; et

(IV) financer la prise en charge des risques au moyen de plusieurs émissions de parts sociales à l'intention d'investisseurs, sans toutefois s'engager dans l'émission continue de titres à l'intention du public. La prise en charge des risques inclut l'acquisition, par achat, souscription ou de toute autre manière, d'obligations, garanties ou non, d'effets et d'autres titres, de toute nature, ainsi que la participation à des transactions dérivées de tous types, la possession et l'administration du portefeuille de la Société.

La Société peut procéder à toutes opérations ou tous investissements légaux, commerciaux, techniques et financiers, et de manière générale à toutes transactions nécessaires ou utiles à la mise en oeuvre et au développement de son objet, ainsi qu'à toutes opérations directement ou indirectement liées à la facilitation de la réalisation de son objet dans tous les domaines décrits précédemment.

La Société est régie par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation".

Deuxième résolution

L'associée unique, avec, pour autant que de besoin, l'accord unanime du conseil de gérance, décide de modifier l'article 9 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"La Société est administrée par un gérant unique ou un Conseil de Gérance composé de trois gérants au moins. Le(s) gérant(s) ne doivent pas être nécessairement des associés. Le(s) gérant(s) sont nommés pour une période limitée ou illimitée par l'unique associé, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, et révocables par eux à tout moment sans motif.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'unique associé ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés.

Le Conseil de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le Conseil de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) gérants le demandent.

Le quorum pour les réunions du Conseil est atteint si au moins deux (2) gérants sont présents à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de gérance ont la même valeur juridique et les mêmes effets que celles prises lors d'une réunion du Conseil de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution et peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

De plus, tout membre du Conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit Conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du Conseil de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de la réunion. Les membres du Conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit Conseil par de tels moyens de communication doivent ratifier leurs votes ainsi émis en signant une copie du procès-verbal de la réunion. Une réunion du Conseil de gérance tenue par téléphone ou par vidéo-conférence sera réputée se dérouler au Luxembourg.

Un gérant, dans l'impossibilité de prendre part à une réunion, peut mandater par lettre, télex, fax ou télégramme un autre membre du Conseil pour le représenter à ladite réunion et voter en son nom.

Les résolutions du Conseil de gérance seront adoptées par la majorité des gérants présents ou représentés.

Les résolutions du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront enregistrées dans un procès-verbal signé par tous les gérants qui ont pris part à la délibération et gardées dans le registre des procès-verbaux tenu au siège social de la Société".

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 14 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Au cas où il n'y a qu'un (1) seul détenteur de Parts, le détenteur unique de Parts pourra exercer tous les pouvoirs investis dans l'assemblée générale des détenteurs de Parts sous la section XII de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée"

Quatrième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 15 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Au cas où il y a plus d'un (1) détenteur de Parts, les décisions des détenteurs de parts devront être prises lors d'une assemblée générale, ou dans le cas où une telle assemblée générale ne pourra pas être tenue pour une raison ou une autre, par consultation écrite à l'initiative de la gérance de la Société.

Tout détenteur de Parts sera autorisé à donner un (1) vote pour chaque Part possédée, et aucune décision ne sera valablement prise à moins qu'elle ait été prise par les détenteurs de Parts possédant ou représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social (Parts) de la Société.

La présence par procuration est possible. Sauf disposition contraire prévue par les présents statuts, les conditions de quorum et de majorité sont déterminées par la Loi sur les sociétés commerciales".

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à € 1.000.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.S.Keen, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 février 2010. Relation: EAC/2010/1396. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 4 février 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010023528/274.

(100018917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

GMT (Honey I) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 102.283,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.716.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of the month of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of GMT (Honey I) S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, being registered with the register of trade and companies of Luxembourg under number RCS B 129 716 and having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 5 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1810 of 27 August 2007. The articles of association of the Company have been amended on 6 July 2009 by notarial deed of notary Me Joseph Elvinger, published in the Mémorial number 1936 of 5 October 2009.

The meeting is declared open by Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Carole Winandy, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Michel Nickels, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list that all the shares in issue are represented at the extraordinary general meeting so that the meeting is thus validly constituted and may be validly held.

III. The items on which a resolution is to be passed are as follows:

Agenda

A. Increase of the share capital of the Company by eight hundred and seventy Euro (€ 870) by the issue to the shareholders of eighty-seven (87) class A shares, having a par value of one Euro (€ 1) each; eighty-seven (87) class B shares, having a par value of one Euro (€ 1) each; eighty-seven (87) class C shares, having a par value of one Euro (€ 1) each; eighty-seven (87) class D shares, having a par value of one Euro (€ 1) each; eighty-seven (87) class E shares, having a par value of one Euro (€ 1) each; eighty-seven (87) class F shares, having a par value of one Euro (€ 1) each; eighty-seven (87) class G shares, having a par value of one Euro (€ 1) each; eighty-seven (87) class H shares, having a par value of one Euro (€ 1) each; eighty-seven (87) class I shares, having a par value of one Euro (€ 1) each, and eighty-seven (87) class J shares, having a par value of one Euro (€ 1) each (together referred to as the "New Shares"), by acceptance of a contribution in kind from the shareholders consisting in the contribution of (several) claims in a the total aggregate amount of eighty-six thousand eight hundred and fifty-nine Euros (€ 86,859) held by the shareholders against the Company (such claims hereinafter referred to as the "Claims") and waiver of any payment rights (or other rights thereunder) (the "Contribution In Kind") and allocation (i) of an amount of eight hundred and seventy Euro (€ 870) out of the Contribution In

Kind to the share capital equally to the New Shares issued and (ii) of an amount of eighty-five thousand nine hundred and eighty-nine Euro (€ 85,989), being the difference between the amount of the Contribution in Kind and the nominal value of the New Shares issued in consideration therefore, equally to the share premium reserve attached to each of the New Shares issued;

- acknowledgement of a report by the board of managers of the Company on the value of the Contribution In Kind, acceptance of the valuation of the Contribution In Kind at eighty-six thousand eight hundred and fifty-nine Euro (€ 86,859);

- subscription to all New Shares by the shareholders of the Company for a total subscription price of eighty-six thousand eight hundred and fifty-nine Euro (€ 86,859) as set out in the table hereafter:

Subscriber	Number of subscribed Shares
GMT Communications Partners III, L.P.	A shares: 77 B shares: 77 C shares: 77 D shares: 77 E shares: 77 F shares: 77 G shares: 77 H shares: 77 I shares: 77 J shares: 77 <hr/> Total: 770
GMT Communications Partners III-A, L.P., acting by its Partner GMT III, General Partner Limited	A shares: 9 B shares: 9 C shares: 9 D shares: 9 E shares: 9 F shares: 9 G shares: 9 H shares: 9 I shares: 9 J shares: 9 <hr/> Total: 90
GMT Associates III, L.P., acting by its Partner GMT III, General Partner Limited	A shares: 1 B shares: 1 C shares: 1 D shares: 1 E shares: 1 F shares: 1 G shares: 1 H shares: 1 I shares: 1 J shares: 1 <hr/> Total: 10

;

B. Consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 5.** "The issued share capital of the Company is set at one hundred and two thousand two hundred and eighty-three Euros (€ 102,283) divided into ten thousand two hundred and twenty-eight (10,228) Class A Shares, ten thousand two hundred and twenty-eight (10,228) Class B Shares, ten thousand two hundred and twenty-eight (10,228) Class C Shares, ten thousand two hundred and twenty-eight (10,228) Class D Shares, ten thousand two hundred and twenty-eight (10,228) Class E Shares, ten thousand two hundred and twenty-eight (10,228) Class F Shares, ten thousand two hundred and twenty-eight (10,228) Class G Shares, ten thousand two hundred and twenty-nine (10,229) Class H Shares, ten thousand two hundred and twenty-nine (10,229) Class I Shares, and ten thousand two hundred and twenty-nine (10,229) Class J Shares, each a par value of one euro (€ 1).

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable in accordance with the provision of Article 13".

After the foregoing has been approved the following resolutions were passed:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by eight hundred and seventy Euro (€ 870) by the issue to the shareholders of eighty-seven (87) class A shares, having a par value of one Euro (€ 1) each; eighty-seven (87) class B shares, having a par value of one Euro (€ 1) each; eighty-seven (87) class C shares, having a par value of one Euro (€ 1) each; eighty-seven (87) class D shares, having a par value of one Euro (€ 1) each; eighty-seven (87) class E shares, having a par value of one Euro (€ 1) each; eighty-seven (87) class F shares, having a par value of one Euro (€ 1) each; eighty-seven (87) class G shares, having a par value of one Euro (€ 1) each; eighty-seven (87) class H shares, having a par value of one Euro (€ 1) each, eighty-seven (87) class I shares, having a par value of one Euro (€ 1) each, and eighty-seven (87) class J shares, having a par value of one Euro (€ 1) each, by the acceptance of a contribution in kind from the shareholders consisting in the contribution of (several) claims in a the total aggregate amount of eighty-six thousand eight hundred and fifty-nine Euros (€ 86,859) held by the shareholders against the Company (such claims hereinafter referred to as the "Claims") and waiver of any payment rights (or other rights thereunder) (the "Contribution In Kind"). It is further resolved to allocate (i) an amount of eight hundred and seventy Euro (€ 870) out of the Contribution In Kind to the share capital equally to the New Shares issued and (ii) an amount of eighty-five thousand nine hundred and eighty-nine Euro (€ 85,989), being the difference between the amount of the Contribution in Kind and the nominal value of the New Shares issued in consideration therefore, equally to the share premium reserve attached to each of the New Shares issued.

The above Contribution in Kind has been the subject of a report of the board of managers of the Company dated 29th December 2009.

The conclusion of such report reads as follows:

"In view of the above, the board of managers believes that the value of the contribution in kind, being the total aggregate amount of several claims owed by the Company to its Shareholders, amounts to EUR 86,859, being at least equal to the subscription price of the 870 new shares to be issued by the Company (87 class A shares, 87 class B shares, 87 class C shares, 87 class D shares, 87 class E shares, 87 class F shares, 87 class G shares, 87 class H shares, 87 class I shares and 87 class J shares) of a par value of 1€ each, and the amount of € 85,989 allocated equally to the share premium attributed to each class of newly issued shares. Therefore it is proposed by the board of managers to the Shareholders to value the contribution in kind at EUR 86,859."

Pursuant to the above, it is resolved to value the Contribution in Kind at eighty-six thousand eight hundred and fifty-nine Euro (€ 86,859).

The appearing parties subscribed to, and fully paid, the New Shares as set out in the Agenda through the Contribution in Kind as set out above. Proof of the Contribution in Kind to the Company was shown to the undersigned notary.

Second resolution

Consequential to the preceding resolutions, the meeting resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company to be read as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand five hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing, done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading the present deed the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de "GMT (Honey I) S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 129 716 et ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 5 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1810 du 27 août 2007. Les statuts de la société ont été modifiés le 6 juillet 2009 suivant acte du notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 1936 du 5 octobre 2009.

L'assemblée est déclarée ouverte par Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, à la présidence, qui a nommé comme secrétaire Me Carole Winandy, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Me Michel Nickels, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée par les associés, les mandataires des associés représentés et par le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux autorités de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les parties comparantes, resteront également annexées au présent acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les parts sociales émises sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée est ainsi valablement constituée et peut valablement être tenue.

III. Les points sur lesquels une résolution doit être passée sont les suivants:

Ordre du jour

A. Augmentation du capital social émis de la Société de huit cent soixante-dix euros (€ 870) par l'émission de quatre-vingt-sept (87) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune, quatre-vingt-sept (87) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune, quatre-vingt-sept (87) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune, quatre-vingt-sept (87) parts sociales de classe D d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune, quatre-vingt-sept (87) parts sociales de classe E d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune, quatre-vingt-sept (87) parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune, quatre-vingt-sept (87) parts sociales de classe G d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune, quatre-vingt-sept (87) parts sociales de classe H d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune, quatre-vingt-sept (87) parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune, et quatre-vingt-sept (87) parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales") par l'acceptation d'un apport en nature des associés consistant en un apport de (plusieurs) créances d'un montant de quatre-vingt-six mille huit cent cinquante-neuf Euros (EUR 86.859) détenues par les associés envers la Société (ces créances étant désignées ci-après les "Créances") et renonciation à tous droits de paiement (ou autres droits en vertu des présentes) (l'"Apport en Nature") et l'allocation (i) d'un montant de huit cent soixante-dix Euros (EUR 870) de l'Apport en Nature au capital social de manière égale aux Nouvelles Parts Sociales émises et (ii) d'un montant de quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-neuf Euros (EUR 85.989), représentant la différence entre le montant de l'Apport en Nature et la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales émises en contrepartie, de manière égale à la réserve prime d'émission attachée à chaque Nouvelle Part Sociale;

- constat d'un rapport du conseil de gérance de la Société sur la valeur de l'Apport en Nature, acceptation de l'évaluation de l'Apport en Nature à quatre-vingt-six mille huit cent cinquante-neuf Euros (EUR 86.859);

- Souscription de toutes les Nouvelles Parts Sociales par les associés de la Société pour un prix de souscription total de quatre-vingt-six mille huit cent cinquante-neuf Euros (EUR 86.859), tel que décrit dans le tableau ci-après:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites
GMT Communications Partners III, L.P.	A parts sociales: 77 B parts sociales: 77 C parts sociales: 77 D parts sociales: 77 E parts sociales: 77 F parts sociales: 77 G parts sociales: 77 H parts sociales: 77 I parts sociales: 77 J parts sociales: 77 <hr/> Total: 770
GMT Communications Partners III-A, L.P., agissant par son GMT III, General Partner Limited	A parts sociales: 9 B parts sociales: 9 C parts sociales: 9 D parts sociales: 9 E parts sociales: 9 F parts sociales: 9 G parts sociales: 9 H parts sociales: 9 I parts sociales: 9 J parts sociales: 9 <hr/> Total: 90
GMT Associates III, L.P., agissant par son GMT III, General Partner Limited	A parts sociales: 1 B parts sociales: 1 C parts sociales: 1

D parts sociales:	1
E parts sociales:	1
F parts sociales:	1
G parts sociales:	1
H parts sociales:	1
I parts sociales:	1
J parts sociales:	1
<hr/>	
Total:	10

;

B. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social émis de la société est fixé à cent deux mille deux cent quatre-vingt-trois euros (€ 102.283) divisé en dix-mille deux cent vingt-huit (10.228) parts sociales de classe A, dix mille deux cent vingt-huit (10.228) parts sociales de classe B, dix mille deux cent vingt-huit (10.228) parts sociales de classe C, dix mille deux cent vingt-huit (10.228) parts sociales de classe D, dix mille deux cent vingt-huit (10.228) parts sociales de classe E, dix mille deux cent vingt-huit (10.228) parts sociales de classe F, dix mille deux cent vingt-huit (10.228) parts sociales de classe G, dix mille deux cent vingt-neuf (10.229) parts sociales de classe H, dix-mille deux cent vingt-neuf (10.229) parts sociales de classe I, et de dix-mille deux cent vingt-neuf (10.229) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale de un euro (1€) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable conformément à l'Article 13."

Après approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été passées:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société de huit cent soixante-dix Euros (EUR 870) par l'émission aux associés de quatre-vingt-sept (87) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune; quatre-vingt-sept (87) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune; quatre-vingt-sept (87) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune; quatre-vingt-sept (87) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune; quatre-vingt-sept (87) parts sociales de classe E ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune; quatre-vingt-sept (87) parts sociales de classe F ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune; quatre-vingt-sept (87) parts sociales de classe G ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune; quatre-vingt-sept (87) parts sociales de classe H ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune; quatre-vingt-sept (87) parts sociales de classe I ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune et quatre-vingt-sept (87) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, par l'acceptation d'un apport en nature des associés consistant en un apport de (plusieurs) créances d'un montant total de quatre-vingt-six mille huit cent cinquante-neuf Euros (EUR 86.859) détenues par les associés envers la Société (ces créances étant désignées ci-après les "Créances") et renonciation à tous droits de paiement (ou autres droits en vertu des présentes) ("Apport en Nature"). Il est ensuite décidé d'allouer (i) un montant de huit cent soixante-dix Euros (EUR 870) de l'Apport en Nature au capital social, de manière égale aux Nouvelles Parts Sociales émises et (ii) un montant de quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-neuf Euros (EUR 85.989), représentant la différence entre le montant de l'Apport en Nature et la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales émises en contrepartie, de manière égale à la réserve de la prime d'émission attachée aux Nouvelles parts sociales émises.

L'Apport en Nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 29 décembre 2009.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance estime que la valeur de l'apport en nature, représentant plusieurs créances dues par la Société à ses actionnaires, s'élève à EUR 86.859, étant au moins égal aux prix de souscription de 870 part sociales devant être émises par la Société (87 parts sociales de classe A, 87 parts sociales de classe B, 87 parts sociales de classe C, 87 parts sociales de classe D, 87 parts sociales de classe E, 87 parts sociales de classe F, 87 parts sociales de classe G, 87 parts sociales de classe H, 87 parts sociales de classe I et 87 parts sociales de classe J) d'une valeur nominale de 1 € et le montant de € 85.989 alloué de manière égale à la prime d'émission attribuée à chaque classe des parts sociales nouvellement émises. Il est par conséquent proposé par le conseil de gérance aux actionnaires d'évaluer l'apport en nature à EUR 86.859."

Au vu de ce qui précède, il est décidé d'évaluer l'Apport en Nature à quatre-vingt-six mille huit cent cinquante-neuf Euros (EUR 86.859).

Les parties comparantes ont souscrit, et entièrement libéré, les Nouvelles Parts Sociales tel que décrit dans l'ordre du jour, par voie de l'Apport en Nature tel que décrit ci-avant. Preuve de l'Apport en Nature à la Société a été montrée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur indiquée dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente sont évalués à mille cinq cents Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête de la présente.

Après lecture faite, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: M. SCHINNER, M. NICKELS, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 janvier 2010. Relation: LAC/2010/172. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 FEV. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010023584/289.

(100020504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Sanasa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.102.

STATUTES

In the year two thousand and ten.

On the seventh day of January.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The public limited company ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38875, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, duly represented by two of its directors, Mr. Raphaël ROZANSKI and Ms Laetitia LENTZ, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Such appearing party requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public limited company ("société anonyme"):

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of "SANASA S.A.".

Art. 2. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III. - Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, either of the category A or of the category B, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of a director of the category A together with a director of the category B, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Monday of May at 10.30 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2010.

The first annual meeting will be held in 2011.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the party appearing, represented by two of its directors, declares to subscribe all the three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

All the three hundred and ten (310) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

25050

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand and fifty Euro.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
2. The following persons are appointed as directors of the category A and directors of the category B:

Directors of the category A:

- Mr. Christian HEINEN, company director, born in Malmedy (Belgium), on February 1, 1976, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, chairman of the board of directors.

Directors of the category B:

- Mr. David SANA, company director, born in Forbach (France), on April 10, 1974, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Mr. Raphael ROZANSKI, company director, born in Metz (France), on July 31, 1972, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Has been appointed statutory auditor:

The private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, with registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2015.

5. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the directors of the appearing party, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le sept janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société anonyme Ecoreal S.A., R.C.S. Luxembourg B 38875, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dûment représentée par deux de ses administrateurs, Monsieur Raphaël ROZANSKI et Mademoiselle Laetitia LENTZ, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SANASA S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, de la catégorie A ou de la catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi de mai à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée par deux de ses administrateurs, déclare souscrire toutes les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes les trois cent dix (310) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinquante Euros.

Décisions de l'associée unique

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Christian HEINEN, administrateur de sociétés, né à Malmedy (Belgique), le 1^{er} février 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration.

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur David SANA, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 10 avril 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur Raphaël ROZANSKI, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 31 juillet 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2015.

5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux administrateurs de la comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: ROZANSKI - LENTZ - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 janvier 2010. Relation GRE/2010/207. Reçu soixante quinze euros, 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée.

Junglinster, le 3 février 2010.

Référence de publication: 2010023363/356.

(100018365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Hedgehog TG 13 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 140.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hedgehog TG 13 (Lux) S.à r.l.

Stefan Koch

Manager

Référence de publication: 2010023030/13.

(100018639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

STM Citadel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 147.824.

In the year two thousand ten, on the fourteenth of January.

Before Us, Maître Alex WEBER, notary, residing in Bascharage.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "STM CITADEL S.A." (the "Company") (identity number 2009 22 16 366), a stock company having its registered office in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.824, incorporated by a deed enacted by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated August 21st, 2009, published in the Memorial C, number 1840 of September 23rd, 2009.

The meeting is opened, Mr. Bertrand DUC, private employee, professionally residing in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary of the meeting Mrs. Miranda JANIN, private employee, residing in Belvaux.

The meeting elects as scrutineer Mr. Jean-Marie WEBER, private employee, residing in Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgium).

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the capital of the company by an amount of one hundred thousand one hundred and thirty euro (100.130.- EUR) so as to bring it from its present amount of thirty-one thousand euro (31.000.- EUR) to one hundred and thirty-one thousand one hundred and thirty euro (131.130.- EUR) by the issue of three thousand two hundred and thirty (3.230) new shares of a par value of thirty-one euro (31.- EUR) each.

2) Subscription of the entire three thousand two hundred and thirty (3.230) new shares by Cardinal Nominees Limited, a company incorporated under the law of the British Virgin Islands, by the contribution in cash of one hundred thousand one hundred and thirty euro (100.130.- EUR).

3) Amendment of article 5, first paragraph, of the Articles of Incorporation in order to reflect such capital increase.

II.- There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after having being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of the meeting, will be registered with this deed together with the proxies initialled "ne varietur" by the proxyholders.

III.- It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV.- After deliberation, the following resolution's were unanimously taken:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand one hundred and thirty euro (100.130.- EUR) so as to bring it from its present amount of thirty-one thousand euro (31.000.- EUR) to one hundred and thirty-one thousand one hundred and thirty euro (131.130.- EUR) by the issue of three thousand two hundred and thirty (3.230) new shares of a par value of thirty-one euro (31.- EUR) each.

Second resolution

The meeting decides to admit as follows the subscription of the three thousand two hundred and thirty (3.230) new shares.

Subscription - Payment

The company "CARDINAL NOMINEES LIMITED", having its registered office in 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town (Tortola), British Virgin Islands,

here represented by Mr. Bertrand DUC, prenamed, by virtue of a proxy given on January 11th, 2010,

declares to subscribe the three thousand two hundred and thirty (3.230) new shares of a par value of thirty-one euro (31.- EUR) each and to pay them up entirely by the payment in cash of the amount of one hundred thousand one hundred and thirty euro (100.130.- EUR).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary so that the amount of one hundred thousand one hundred and thirty euro (100.130.- EUR) is as of now available to the Company.

Third resolution

The meeting decides to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation to read as follows:

"The corporate capital is set at one hundred and thirty-one thousand one hundred and thirty euro (131.130.- EUR), represented by four thousand two hundred and thirty (4.230) shares with a par value of thirty-one euro (31.- EUR) each."

There being no further terms on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at one thousand one hundred euro (1.100.- EUR).

Whereof, the present deed was drawn up in Bascharage, at the notary's office, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will be prevailing.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "STM CITADEL S.A." (la "Société") (numéro d'identité 2009 2216 366), avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.824, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 août 2009, publié au Mémorial C, numéro 1840 du 23 septembre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Bertrand DUC, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social d'un montant de cent mille cent trente euros (100.130.- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.- EUR) à cent trente et un mille cent trente euros (131.130.- EUR) par l'émission de trois mille deux cent trente (3.230) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (31.- EUR) chacune.

2) Souscription de la totalité des trois mille deux cent trente actions nouvelles par la société de droit des Iles Vierges Britanniques Cardinal Nominees Limited et libération par paiement en espèces d'un montant de cent mille cent trente euros (100.130.- EUR).

3) Modification de l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la société pour refléter l'augmentation de capital.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent mille cent trente euros (100.130.- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.- EUR) à cent trente et un mille cent trente euros (131.130.-EUR) par l'émission de trois mille deux cent trente (3.230) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (31.- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre comme suit la souscription des trois mille deux cent trente (3.230) actions nouvelles.

Souscription - Paiement

La société "CARDINAL NOMINEES LIMITED", avec siège social au 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town (Tortola), Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Bertrand DUC, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 11 janvier 2010,

déclare souscrire les trois mille deux cent trente (3.230) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (31.- EUR) chacune et les libérer entièrement par le paiement en espèces de cent mille cent trente euros (100.130.- EUR).

Preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné de sorte que le montant de cent mille cent trente euros (100.130.-EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à cent trente et un mille cent trente euros (131.130.- EUR), représenté par quatre mille deux cent trente (4.230) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31.- EUR) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille cent euros (1.100.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte, rédigé en langue anglaise, est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: DUC, JANIN, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 19 janvier 2010. Relation: CAP/2010/202. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 25 janvier 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010023583/135.

(100020667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.